

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL d’une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil le vendredi 22 mai 2026 à compter 9 h, à laquelle sont présents, outre la Mairesse, Mme Annick-Nadia Gauthier Arbour, les conseillers suivants :

Myriam Bergeron Bolduc	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Mario Dubé	siège 3

Absente	Josiane Mercier-Beloin	siège 4
---------	------------------------	---------

tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale, est aussi présente, accompagnée d’Alice Jolicoeur greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA MAIRESSE

Après avoir constaté le quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 9 h 00.

2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse fait la lecture de l’ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 25-05-69

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

D’accepter l’ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par la Mairesse;
2. Acceptation de l’ordre du jour;
3. Contrat de voirie;
4. Contrat de remplacement pour la voirie;
5. Mandat pour le comité RH : analyse de la situation de l’administration et recommandation RH;
6. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
7. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. CONTRAT DE VOIRIE

Le point est reporté à une séance ultérieure.

4. CONTRAT DE REMPLACEMENT POUR LA VOIRIE

Le point est reporté à une séance ultérieure.

5. MANDAT POUR LE COMITÉ RH : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET RECOMMANDATION RH

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a identifié le besoin d'obtenir un accompagnement professionnel afin d'évaluer la situation administrative actuelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir une analyse objective ainsi que des recommandations visant à assurer une saine gestion des ressources humaines et de l'administration municipale;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande de retenir les services d'une firme spécialisée en gestion des ressources humaines;

Résolution 26-05-70

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron-Bolduc,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

QUE la municipalité mandater la firme BLRH & Associés, représentée par M. Benoit Lévesque, afin de procéder à une analyse de la situation administrative et organisationnelle de la Municipalité d'East Hereford et de soumettre au conseil municipal des recommandations en matière de gestion des ressources humaines et de gouvernance administrative;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat;

QUE la municipalité autorise le paiement des honoraires professionnels associés à ce mandat conformément à l'offre de services présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la Mairesse déclare la levée de la séance extraordinaire à 9 h 30.

Anick Nadia Gauthier Arbour, mairesse

Sanny Tanguay, directrice générale et
greffière-trésorière